

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

24/11/2021

N° E21000153 /69

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE :

Vu enregistrée le 18/10/2021, la lettre par laquelle M. le Président de la Métropole de Lyon demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet les projets de modification du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, ainsi que de certains périmètres delimités des abords (PDA) des monuments historiques ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Daniel DERORY

Membres titulaires :

Monsieur Roland DASSIN
Madame Karine BUFFAT-PIQUET
Monsieur Jean-Pierre BIONDA
Monsieur Philippe BERNET

Membres suppléants :

Monsieur Jean-Louis BAGLAN
Madame Laurence LEMAITRE

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de Métropole de Lyon et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Lyon, le 24/11/2021

Pour le Président et par délégation
La première vice-présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sylvie Bader-Koza